



Votre club est un club multisports, comment s'organiser pour créer une section Montagne Escalade ?

C'est très simple :

Il vous faut dans un premier temps vérifier que les statuts du club multisports permettent de créer une section (ou plusieurs sections).

Deuxième point, dans ces statuts, l'existence ou la création de cette section ne doit pas être ambiguë et apparaître clairement.

Cette possibilité relève d'une décision du comité directeur et de l'assemblée générale : une modification des statuts nécessite une assemblée générale extraordinaire.

La section ainsi créée doit, conformément à l'article 5 du règlement intérieur de la FFME :

- être administrée par un bureau,
- disposer, d'un règlement particulier précisant notamment les relations entre la section et l'association (en particulier, définir l'attribution d'un budget à la section)
- dans ce règlement intérieur, la mention « **tous les membres actifs de la section sont détenteurs d'une licence FFME de l'année en cours** » doit être écrite,
- rédiger un projet ou compte rendu détaillé des activités spécifiques de la dite section.